

Compte rendu de la séance du 13 avril 2021

Secrétaire(s) de la séance:

Annie BOUILLAGUET

Ordre du jour:

1. Vote des taux d'imposition des taxes directes locales
2. Vote du budget 2021
3. Reluire du registre des délibérations
4. Fond de concours du Conseil Communautaire
5. Modification et mise à jour des statuts de la Communauté de Communes Sumène-Artense
6. Questions diverses

Délibérations du conseil:

vote des taux d'imposition des taxes directes locales année 2021 (2021_015)

M.le Maire demande au Conseil Municipal de délibérer sur les taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2021.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de voter les taux d'imposition suivants pour l'année 2021 soit :

TF :(bâti) : 32,48% (dont 23,56 % de part départementale)

TF : (non bâti) : 117,18 %

Vote du budget primitif - la monselie (2021 016)

Le 1er adjoint présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2021 de la Mairie La Monselie,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DELIBERE ET DECIDE :

ARTICLE 1 :

L'adoption du budget de la Mairie La Monselie pour l'année 2021 présenté par son Maire,

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

En recettes à la somme de : 272 872.04 Euros
En dépenses à la somme de : 148 034.28 Euros

ARTICLE 2 :

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
023	Virement à la section d'investissement	124 837.76
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		124 837.76

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
002	Résultat de fonctionnement reporté	124 837.76
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		124 837.76

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
204	Subventions d'équipement versées	
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	23 196.52

TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	23 196.52
--	------------------

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	23 196.52
021	Virement de la section de fonctionnement	124 837.76
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		148 034.28

ADOPTE A LA MAJORITE

Fait et délibéré à LA MONSELIE, les jour, mois et an que dessus.

Adhésion de la commune à la carte carburant Pro (2021 017)

Afin de faciliter l'achat du carburant nécessaire au bon fonctionnement du matériel du service technique, le 1er adjoint propose au Conseil Municipal l'adhésion de la commune à la carte carburant PRO SUPER U avec la Société CCS Filière Monétique, Gestion du commerce PETROCARTE, 4 rue Frédéric-Guillaume Fraiffeisen, 67913 Strasbourg Cedex 9.

Le 1er adjoint précise que le coût de la cotisation annuelle à la carte carburant PRO s'élève à 5 € HT pour la 1ère carte et de 2,50 € HT à partir de la 2ème.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

APPROUVE l'adhésion de la commune à la carte carburant PRO SUPER U avec la Société CCS Filière Monétique, Gestion du commerce PETROCARTE, 4 rue Frédéric-Guillaume Fraiffeisen, 67913 Strasbourg Cedex 9.

DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.